



HAL
open science

**L'archiepiscopus Dolensis au début du XIIe siècle
Esquisse d'un catalogue des actes de l'archevêque Baudri
(1107-1130)**
Armelle Le Huërou

► **To cite this version:**

Armelle Le Huërou. L'archiepiscopus Dolensis au début du XIIe siècle Esquisse d'un catalogue des actes de l'archevêque Baudri (1107-1130). 2009. halshs-00461308

HAL Id: halshs-00461308

<https://shs.hal.science/halshs-00461308>

Preprint submitted on 4 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'archiepiscopus Dolensis au début du XII^e siècle :
esquisse d'un catalogue des actes de l'archevêque Baudri
(1107-1130)

Au début du XII^e siècle, quand Baudri, préalablement abbé de Saint-Pierre de Bourgueil (1079-1107), devient archevêque de Dol (1107), la « querelle métropolitaine », ainsi qu'il est convenu de l'appeler¹, n'est toujours pas vidée. Cela fait alors plus de deux cent ans que le siège breton se pose en rival de Tours, la métropole historique de la Bretagne, même si cette opposition ne recouvre plus les mêmes enjeux qu'au moment où elle est née. Alors que la revendication d'une métropole doloise illégitime cristallisait à l'origine une volonté d'unification de la péninsule armoricaine contre le pouvoir franc, l'existence d'un archevêque de Dol officiellement reconnu comme tel à partir de 1076 par Grégoire VII ne fait plus le jeu du duc de Bretagne, mais bien plutôt celui de son puissant voisin anglo-normand. On se souvient en effet que la prétention des évêques dolois au titre de métropolitain de la Bretagne semble avoir été l'issue trouvée par Salomon (857-874) et les évêques bretons pour sortir d'un inextricable conflit qui les met aux prises avec le clergé franc et, dans une moindre mesure, avec Rome, après le pseudo-concile de Coetlou (849)² réuni par Nominoë (ca. 830-851) sans l'aval de Tours. Cette revendication d'une métropole doloise, sur laquelle le premier pape en charge de l'affaire, Nicolas 1^{er} (858-867), s'est gardé de trancher³, sort renforcée des années de trouble consécutives aux invasions scandinaves, ainsi que l'indique la documentation qui subsiste et qui montre, entre autres, que les évêques de Dol n'hésitent plus à s'autoproclamer *archiepiscopi*, en dépit des protestations renouvelées de Tours⁴. A compter de 1076, Grégoire VII, intervient de manière décisive dans l'évolution du dossier. Il donne pour la première fois une légitimité à deux siècles de revendication métropolitaine en nommant le premier archevêque de Dol, Even, un ancien moine de Saint-Florent de Saumur alors abbé

¹ Hubert GUILLOTTEL, *La Bretagne des saints et des rois V^e- X^e siècle*, Ouest-France Université, Rennes, 1984, p. 304.

² *ibid.*, p. 272, pour cette date.

³ Voir la correspondance de Nicolas 1^{er}, in MGH, Ep., 6, n°107, p. 620-622 ; n°122, p. 639-640 ; n° 126 p. 646-647 ; n°127, p. 648-649.

⁴ Cela n'échappe d'ailleurs pas au pape Jean XIII (965-972) qui accuse Dol d'en avoir tiré parti pour usurper les droits de Tours (*Patrologie Latine* (dorénavant PL), t. 135, col. 989-990 ; MORICE, *Preuves*, I, col. 347). Pour des exemples référencés d'actes conservés où les évêques de Dol s'intitulent « archevêques », cf. François DUINE, *Le schisme breton, l'église de Dol au milieu du IX^e siècle d'après les sources*, Rennes, 1915, p. 44-47 et *ID.*, *La métropole de Bretagne. Chronique de Dol du XI^e siècle et catalogue des dignitaires*, Paris, 1916, p. 111-112.

de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes⁵. Dès lors, les prélats doilois obtiennent assez systématiquement le *pallium*, sans doute en s'appuyant sur ce précédent et le flou qu'ils entretiennent délibérément autour du soi-disant statut métropolitain de leur Eglise. En effet, la correspondance pontificale atteste que les prédécesseurs de Baudri ont été sommés à plusieurs reprises de venir défendre leur cas en cour de Rome ou devant des conciles provinciaux⁶. Ceux-ci choisissaient de ne pas se présenter ou de différer la production des pièces réclamées. Par contre, l'ensemble des sources diplomatiques disponibles suggère que l'ancien abbé de Bourgueil n'a quant à lui jamais été inquiété sur ce plan. Seuls les textes qu'il a composés pendant sa prélature, pour l'essentiel des œuvres hagiographiques en prose rimée, laissent éventuellement entrevoir qu'il a pu rencontrer quelques difficultés, et encore cela reste-t-il très hypothétique⁷. Mais, jusqu'à son décès (1130), la querelle métropolitaine paraît mise en sommeil. Un des premiers témoins relatifs à son avènement sur le siège de Dol, une lettre de Pascal II au clergé et au peuple de Dol, suggère toutefois que la situation du siège de Dol demeure sujette à caution. Le pontife informe en effet ses destinataires qu'il a octroyé le *pallium* à « son vénérable frère Baudri » à la fois dans le cadre de la réforme à mener d'urgence dans leurs contrées (où la religion chrétienne, malmenée aussi bien par les laïcs que les clergés séculier et régulier, est en péril) et afin de respecter la *consuetudo* de l'Eglise de Dol, manière assez habile de ne pas se prononcer dans un débat toujours d'actualité⁸. Par la suite, on ne retrouve

⁵ Sur les motivations de cette intervention décisive pour l'évolution statutaire de Dol, on a beaucoup écrit. On consultera en dernier lieu Paula de FOUGEROLLES, « Pope Gregory VII, the archbishopric of Dol and the Normans », *Anglo-Norman Studies*, 21, 1998, p. 47-66 qui fait notamment le point sur la riche bibliographie consacrée au sujet et propose une nouvelle hypothèse. À ajouter à la bibliographie fournie, l'article de H. GUILLOTTEL, « Bretagne et papauté au XI^e siècle », *L'Eglise de France et la papauté, (X^e-XIII^e siècle)*, Actes du colloque historique franco-allemand publiés par Rolf GROSSE, Bouvier, Bonn, 1993, p. 265-286 qui recoupe par certains points son analyse.

⁶ Voir par ex. PL 151, les lettres 78-79 (col. 359B-360A) et 113-114 (col. 385B-388A) d'Urbain II, relatives au cas de l'archevêque Rolland.

⁷ Voir Armelle LE HUÉROU, « Hagiographie et politique : l'exemple de Baudri, archevêque de Dol (1107-1130) », *Atala (Revue du lycée Chateaubriand)*, 10, 2007, p. 209-221 ; <http://www.lycee-chateaubriand.fr/cru-atala/publications/coulbeaux.pdf> ; EAD., « Baudri de Bourgueil et la Normandie : la contribution stratifiée d'un archevêque de Dol au prestige de grands établissements monastiques normands (Mont-Saint-Michel, Jumièges, Fécamp) », in B. MERDRIGNAC, J. QUAGHEBEUR (dir.), *Bretons et Normands au Moyen Âge : rivalités, malentendus, convergences*, Actes du colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 septembre 2005, PUR, 2008, p. 201-214.

⁸ PL 163, col. 252D-253B : « Pro tanta [...] et tam instanti necessitate venerabili fratri nostro Baldrico dolensi archiepiscopo pallium, pontificatus

aucun écho explicite des dissensions entre Dol et Tours avant la mort de Baudri et les perspectives d'élection de son successeur qui n'est autre que son neveu, Geoffroi, dit le Roux. C'est l'occasion pour l'archevêque de Tours, Hildebert de Lavardin, d'adresser au pape une lettre pour lui demander de mettre enfin un terme à la pratique des évêques de Dol de s'arroger indûment des prérogatives métropolitaines, en rappelant que nul n'ignorait que le dernier en date de ces évêques, Baudri, détenait indûment le *pallium*⁹.

Sans doute en ce premier quart du XII^e siècle la bipolarisation Dol/Tours, effective et unanimement reconnue à l'extérieur de la province¹⁰, traduit-elle, sur le plan ecclésiastique la situation géopolitique d'une Bretagne désunie et dont le duc a laissé la branche cadette de la famille dominer, sans espoir de soumission à son autorité, les côtes septentrionales. Les évêchés dont les ducs de Bretagne, Alain Fergent (1084-1115 ?), puis son fils, Conan III (1115-1148), sont réellement maîtres (Rennes, Nantes, Vannes et Quimper¹¹) sont tous suffragants de l'archevêque de Tours, avec lequel, du reste, ils entretiennent des rapports cordiaux. Alors que le domaine ducal, dispersé sur quatre comtés (Cornouaille, Vannetais, Nantais, Rennais), permet théoriquement au duc d'exercer le contrôle de six évêchés (Quimper, Vannes, Nantes, Rennes, Dol et Alet-Saint-Malo), les actes de la pratique révèlent qu'il ignore, sauf en une occurrence qui date du début de la prélatrice de Baudri (1108)¹², l'existence d'un archevêque de Dol. Ce dernier peut, de son côté, compter sur quatre, puis trois, puis seulement deux, suffragants dont les cités épiscopales se trouvent dans le ressort territorial du comte Etienne de Lamballe-Guingamp (1079-ca.1138)¹³. La réalité de

videlicet plenitudinem, concessimus, ut eo secundum praedecessorum suorum consuetudinem utatur. »

⁹ PL, 171, ep. II, 35, col. 258-259, lettre de Hildebert de Lavardin adressée à Honorius II (1124-1130) : « Baudricus Dolensis episcopus decessit. Eum indebite pallium habuisse Occidentalis Ecclesia nequaquam ignorat. Docet hoc etiam pontificalium catalogus Ecclesiarum, nullam omnino faciens de Ecclesia Dolensi mentionem. Unde diligentius intuiti manifestum est totam Britanniam inter limites Turonensis Ecclesiae contineri. [...] Testatur hoc ipsum venerabilis papae Urbani privilegium Turonensis metropolitanae collatum, cum totam intelligit Britanniam tanquam metropoli suae subjectam, palliumque non Dolensi Ecclesiae praerogatum sed personae. »

¹⁰ Voir par exemple la lettre/bulle de Calixte II qui mentionne l'archevêque de Tours et sept suffragants aux côtés de l'archevêque de Dol et deux suffragants (MORICE, *Preuves*, I, col. 541).

¹¹ Sur la constitution du domaine ducal, cf. A. CHEDEVILLE et N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale, XI^e-XIII^e siècle*, Rennes, 1987, p. 75-78.

¹² Catalogue ci-dessous, n°1.

¹³ Sur l'origine de ce que l'on a longtemps appelé à tort « l'apanage de Penthievre », notamment à partir de la géographie féodale élaborée par La Borderie, et son ressort territorial qui coïncide, en gros, avec l'ancienne Domnonée, cf. A. CHEDEVILLE et N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale...*, p. 160-163 ; H. GUILLOTTEL, « Les origines de Guingamp. Sa

cette autorité ducal disloquée est d'autant plus patente que les Eudonides, au moins depuis 1066, mais peut-être dès avant, ont su se placer dans la mouvance anglo-normande et que nombre de leurs vassaux ont été, comme eux, généreusement possessionnés en Angleterre au lendemain d'Hasting (1066) ce qui, *de facto*, les place sous dépendance de la couronne anglaise¹⁴, laquelle, après une éclipse de quelques années (1087-1106), se trouve être à nouveau aux mains du duc de Normandie. La localisation de Dol aux marges du duché normand et la configuration éclatée de son diocèse à même de favoriser la ramification de l'influence de qui la tient, son inscription dans le ressort territorial d'un comte Etienne proche du pouvoir anglo-normand, les solidarités familiales des seigneurs locaux, parfois vassaux du roi d'Angleterre, en ont très tôt fait une sorte d'avant-poste normand en Bretagne¹⁵.

Par leur silence sur la question de la querelle métropolitaine, les rares actes relatifs à l'archiépiscopat de Baudri qui nous sont parvenus laissent entendre qu'elle était à son époque laissée en suspens. Guère plus loquaces sur la réalité que recouvrait le titre d'*archiepiscopus Dolensis* au moment où Baudri en est revêtu, ils permettent toutefois dans une certaine mesure de confirmer ce que d'autres documents laissent par ailleurs percevoir du rôle joué par Guillaume, l'abbé de Saint-Florent de Saumur (1070-1118), dans la promotion de Baudri sur le siège de Dol. Quand l'on sait que ce dernier¹⁶ est le fils aîné du seigneur de Dol-Combours Rivallon

place dans la géographie féodale bretonne », *MSHAB*, t. 56, 1979, p. 80-100 et spec. p. 93-96.

¹⁴ Sur la réalité du contrôle exercé par la maison de Penthièvre/Lamballe dans la nomination des évêques de Dol : le soutien d'Yves de Chartres à Vulgrin, chancelier de la cathédrale de Chartres, qui refuse d'être nommé évêque de Dol alors qu'il a été élu, s'exprime notamment dans une lettre adressée au clergé de Dol et au comte Etienne de Lamballe/Penthièvre (PL 162, ep. 178, col. 180 : « Ivo, Dei gratia Carnotensis Ecclesiae humilis minister, clero Dolensis Ecclesiae et Stephano comiti, salutem »). Sur les familles bretonnes possessionnées en Angleterre : H. GUILLOTTEL, « Une famille bretonne au service du Conquérant : les Baderon », in *Droit privé et institutions régionales. Etudes historiques offertes à Jean Yver*, Paris, 1976, p. 361-367; M. JONES, « Notes sur quelques familles bretonnes en Angleterre après la conquête normande », *MSHAB*, 58, 1981, p. 73-97, ID., *La famille de Dinan en Angleterre au Moyen Age*, Le Pays de Dinan, 1988.

¹⁵ Sur l'ensemble de ces questions, voir J. EVERARD, *Brittany and the Angevins*, Cambridge, 2000, p. 13 sq, 71sq et D. POWER, *The Norman Frontier in the Twelfth and Early Thirteenth Centuries*, Cambridge, 2005, p. 136-137.

¹⁶ Sur ce personnage, dont l'abbatiate semble avoir joué un rôle déterminant dans le développement de Saint-Florent et qui, en tout cas, a laissé aux moines de Saint-Florent un souvenir illustre, on sait encore trop peu de choses. On trouvera toutefois des éléments supplémentaires dans F. Duine, « Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XII^e siècle », *ABPO*, t. 35, 1921, p. 431 ; G. T. Beech, « Urban II, the abbey of Saint-Florent of Saumur, and the first crusade », *Autour de la première croisade*, dir. M. Balard, Paris, 1996, p. 57-70 ; H. GUILLOTTEL, « Combours : proto-histoire d'une seigneurie et mise en œuvre de la réforme

1^{er}, et le frère de Jean 1^{er}, *dominus* de Dol et avoué de son église, lequel, devenu veuf, s'est fait moine à Saint-Florent vers 1079 avant d'occuper le siège épiscopal de Dol vers 1087-1093¹⁷, cela ne saurait être indifférent. Baudri a d'ailleurs composé pour Jean une épitaphe, le *Carmen* 25, ce qui lui donne l'occasion d'évoquer son futur siège épiscopal en termes de *metropolitana sedes*¹⁸. Le prédécesseur de Jean sur le siège de Dol (1076-1087), Even, abbé de Saint-Melaine de Rennes, avait lui-même été formé à Saint-Florent de Saumur¹⁹. Pour tout dire, à la place de cet Even distingué par Grégoire VII, le clergé et le peuple dolois, peut-être soutenus par Eudon, le frère cadet du comte de Bretagne, avaient pressenti Gelduin, le frère cadet de Guillaume de Saint-Florent et de Jean de Dol, qu'on avait envoyé en compagnie de l'abbé de Saint-Melaine se faire consacrer à Rome, mais que le pape refusa au prétexte de son trop jeune âge²⁰. Baudri semble donc avoir bénéficié d'une manière ou d'une autre de l'appui de Guillaume de Dol, dont la documentation diplomatique subsistante montre qu'il était assez proche pendant son abbatiat ligérien²¹, et de sa parentèle. Du reste, c'est à Saint-Florent de Saumur que Baudri s'arrête en 1109, à son retour de Rome, où il est allé chercher le pallium et, à cette occasion, il confirme tous les biens que l'abbaye possède ou possèdera dans son diocèse.

L'ensemble des actes suggère aussi que l'influence effective et le prestige d'un archevêque de Dol était alors assez limités et coïncidaient, en gros, avec les territoires tenus par Etienne de Lamballe. Hormis quelques actes, dont celui de la

grégorienne» in K. S. B ROHAN, *Family Trees and the Roots of Politics*, Woodbridge, 1997, p. 269-289.

¹⁷ H. GUILLOTTEL, « Bretagne et papauté au XI^e siècle », *art. cit.* p. 279 ; *Carmen* 25, in Baudri, *Carmina*, éd. J.-Y. TILLIETTE, Paris, Les Belles Lettres, t. 1, 1998, p. 45 et notes au C. 25, p. 174-175.

¹⁸ *Carmen* 25, v. 5.

¹⁹ *Historia Sancti Florentii Salmurensis*, in P. MARCHEGAY & E. MABILLE, *Chroniques des Eglises d'Anjou*, p. 300-301: « Fratrem Evannum, illustrem genere, summæ religionis et industriæ virum, abbatem præfecit. Hic igitur Evannus, suscepto abbatis officio, circa locum sibi commissum tanta vigilantia desudavit ut eum, sub brevi tempore, ordine et monachis et domorum ædificiis et libris et ornamentis quam pluribus ampliaret. Cognita igitur ejus sagacitatis industria et per totam provinciam divulgata [...] in archiepiscopum Dolensem promotus est, sicque duplicis honoris radio, archiepiscopus pariter et abbas, toti Britanniaë coruscavit. »

²⁰ MGH, *Epistolae selectae*, t. 2, 1, lib. IV, ep. 4-5, p. 300-303. Il mourut sur le chemin du retour, fut enterré à Chartres (il descendait d'ailleurs par sa mère, Aremburge du Puiset, de la famille des vicomtes de Chartres, cf. H. Guillotel, « Combour : proto-histoire d'une seigneurie... », *art. cit.* p. 273 et n. 11) et devint l'objet d'un culte.

²¹ Les relations entre l'abbé de Bourgueil et celui de Saint-Florent sont attestées à plusieurs reprises, par exemple : RAMACKERS Johannes, *Papsturkunden in Frankreich. Neue Folge*, t. 5. *Touraine, Anjou, Maine und Bretagne*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1956, p. 77-78 ; *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers (actes du XI^e et du XII^e siècles)*, éd. Adrien PLANCHENAULT, Angers, 1903, p. 19-20 ; plus encore, une chartre inédite (archives départementales d'Indre-et-Loire H 24, n° 27).

fondation de Savigny, et quelques pièces souscrites lors de conciles²², les documents dont nous disposons actuellement témoignent d'une action très locale de Baudri, presque circonscrite à son seul diocèse²³. On notera d'ailleurs que son nom n'apparaît dans aucun des cartulaires des grandes abbayes bretonnes et que les évêques traditionnellement suffragants de Dol, ceux de Léon, Saint-Brieuc, Tréguier et Alet (act. Saint-Malo), finissent, pour deux d'entre eux, par rejoindre les rangs des suffragants de Tours. Pour le reste, on peut déduire de son absence dans les cartulaires angevins et tourangeaux que, contrairement à un Marbode, l'évêque de Rennes (1096-1123) et ancien archidiacre d'Angers, il a très tôt cessé d'être mêlé, de près ou de loin, à ce qui regardait les affaires ecclésiastiques et laïques dépendant immédiatement du métropolitain de Tours²⁴. Quand son nom apparaît, très occasionnellement, dans la région ligérienne, il ne s'agit plus que d'affaires qui concernent son ancienne abbaye de Bourgueil et relèvent de l'évêque de Poitiers²⁵ ou, vers 1118, de la rédaction de la *Vita* de Robert d'Arbrissel, effectuée à la demande expresse de l'abbesse de Fontevraud²⁶ – au diocèse de Poitiers, également. De plus, alors même qu'il apparaît une fois aux côtés d'Henri 1^{er} Beauclerc et que la plupart de ses écrits s'adressent majoritairement à de monastères normands, dont, pour certains, on sait qu'il les fréquenta à plusieurs reprises, on ne trouve pas plus sa trace dans les cartulaires ou actes conciliaires anglo-normands. Au premier abord, seuls les renseignements contenus dans ses

²² Le premier acte subsistant de la prélatrice de Baudri, où il apparaît pour la seule et unique fois aux côtés du duc Alain Fergent et de la duchesse Ermengarde (Catalogue, n° 1) ; la fondation de Savigny en 1112/113, où il est aux côtés d'Henri 1^{er} Beauclerc (*ibid.*, n° 7) ; un acte passé entre 1120 et 1126 par l'évêque de Saint-Brieuc (*ibid.*, n° 12), un acte de 1123 passé à Guingamp par le comte Etienne, (*ibid.*, n° 13) ; pour les pièces signées lors de conciles : *ibid.* n° 4, 8, 9, 10.

²³ Deux notices proviennent des archives de Marmoutier : l'une d'entre elles concerne des événements qui se sont produits entre 1108 et 1111 et le montre en compagnie de l'évêque d'Alet, Benoît, occupé à négocier un accord entre les seigneurs Gilduin de Combourg et Geoffroy de Dinan (Catalogue, n° 2). Dans la seconde, peut-être à dater de la même époque, les moines de Combourg, prieuré de Marmoutier, présentent à Baudri le prêtre qu'ils établissent comme curé de l'église de Cuguen (*ibid.*, n° 16). Dans une *carta*, toujours sans date, transmise par le *Cartulaire du Mont-saint-Michel*, il est à l'initiative de la restitution d'une dîme au Mont-Saint-Michel par un dénommé Hervé. Enfin, et c'est un des derniers actes de Baudri que nous possédons, dans un privilège de 1123 acté au chapitre de Dol et transmis par le *Livre Blanc* de Saint-Florent, il confirme aux moines de Saint-Florent leurs possessions dans le diocèse de Dol (*ibid.* n° 14).

²⁴ Marbode († 1123), évêque de Rennes, est présent dans de nombreuses chartes angevines et se retire à Saint-Aubin d'Angers.

²⁵ Catalogue, n° 5, 6, et 9. 2 et 10 (actes des conciles).

²⁶ Sur ce texte (BHL 7259), voir Jacques DALARUN & alii, *Les deux vies de Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud. Légendes, écrits et témoignages / The Two Lives of Robert of Arbrissel, Founder of Fontevraud. Legends, Writings, and Testimonies*, Disciplina Monastica 4 (FONTES 1), Brepols, Turnhout, 2006, p. 78-94, p. 130-187.

œuvres en prose, permettent de supposer que Baudri a fait de la Normandie sa province d'élection, sans que les données recueillies autorisent à se faire une idée précise de la question²⁷. Ce n'est qu'en croisant ces renseignements avec le témoignage d'Orderic Vital et le silence définitif des sources diplomatiques sur l'archevêque de Dol à partir de 1123 que se dessine l'hypothèse d'une retraite normande à compter de cette date. S'il faut se défier d'un éventuel effet de sources, la coïncidence entre cette « disparition » de l'archevêque de Dol des sources et la mention d'une retraite en Normandie par Orderic Vital n'est vraisemblablement pas anodine, d'autant que les ultimes actes du pontificat de Baudri prennent place dans les enclaves normandes de Dol, près de l'abbaye de Préaux où il est d'ailleurs enseveli moins d'un mois plus tard (janvier 1130)²⁸. Orderic explique que Baudri a pour ainsi dire été contraint de chercher refuge en Normandie à cause de la perversité, des dérèglements et de l'indiscipline des Bretons²⁹. Dès l'instant où l'on examine le contexte particulier auquel est confronté l'archevêque de Dol dans les années 1120, les lieux communs anti-bretons accumulés par l'historien normand semblent peindre un tableau fidèle de la réalité du moment. A cette époque, la défection des rares suffragants de Dol, vraisemblablement amorcée dès les années 1119 (au plus tard)³⁰, est bien engagée ; Baudri a été suspendu par Gérard d'Angoulême en 1120 à la suite d'un différend avec un de ses chanoines, ce qui lui a valu de perdre un second suffragant, le nouvel évêque d'Alet, Donoald, parti se faire sacrer par l'archevêque de Tours³¹. Par ailleurs, (et cette fois il ne s'agit plus seulement de Bretons), un des deux actes connus pour 1123, dicté par Baudri lui-même, indique que le même Gérard d'Angoulême et Calixte II, saisis par les moines de Saint-Florent de Saumur à propos de certaines de leurs possessions au diocèse de Dol, ont tranché en la défaveur de Baudri, cette

²⁷ Voir Armelle LE HUÉROU, « Hagiographie et politique : l'exemple de Baudri... » et « Baudri de Bourgueil et la Normandie... » *art. cit. supra* n. 7.

²⁸ Catalogue, n° 15.

²⁹ Orderic Vital, *Historia Ecclesiastica*, IX, 18, in M. CHIBNALL (éd. et trad.) *The Ecclesiastical History of Orderic Vital*, t. 5 p. 188-189 : « Indomitis [...] Britonibus præerat, quorum peruersitatem tolerare non poterat. Unde proteruos et exleges frequenter deserebat, et in Normanniam fugiebat [...] »

³⁰ On sait par des témoignages datés de 1181 que, pendant l'épiscopat de Daniel [II] d'Alet (1118-1120), Baudri avait réuni à Dol un concile avec trois suffragants (Morice, *Preuves*, I, col. 743 : « Petrus de Burgo novo [Bourgneuf] presbyter juratus dixit, quod cum esset quinque vel sepe annorum, vidit Baldricum Dolensem archiepiscopum sedentem in concilio in Ecclesia sancti Samsonis, cum tribus episcopis, Daniele Macloviensi et duobus prædictis [= les évêques de Saint-Brieuc et Tréguier] »), que lors de la mort du même Daniel, il perd son troisième suffragant (cf. Catalogue, n° 11).

³¹ *Ibid.*

année-là³². Baudri lui-même est alors âgé – il a près de 80 ans – et a peut-être d’ores et déjà pris des dispositions pour que Geoffroy le Roux, son neveu, qui lui succède sur le siège de Dol (1131-1144), alors archidiacre de Dol, assure une partie de ses fonctions. En tout cas, on peut lire dans cette perspective quelque peu testamentaire la présence en seconde position de Geoffroy dans les deux derniers actes de 1123³³.

Parmi ces actes, plusieurs ont bénéficié de l’intérêt d’Hubert Guillotel qui les a, pour l’un édité, pour les autres analysés (dans des articles, mais également lors de discussions informelles) et c’est en sa mémoire que nous proposons l’esquisse d’un catalogue. Les éléments réunis pour ce catalogue des actes de l’archiépiscopat de Baudri ne prétendent aucunement à l’exhaustivité et ne sauraient donner qu’une idée bien imparfaite de la prélatrice de Baudri. En effet les archives de Dol ont presque complètement disparu et les documents conservés ne sont que des actes ou des témoignages épars. Quand ils ont été édités, nous indiquons les ou l’édition(s) que nous avons utilisée(s) ; quand nous avons travaillé sur les originaux (n°1, par exemple), nous l’indiquons également, même s’il existe une édition. On trouvera en outre l’édition, assortie d’une traduction, de deux actes, dont l’un, inédit, a vraisemblablement été dicté par Baudri lui-même.

³² *Ibid.*, n° 14 : « Monachi [...] ad Engolismensis episcopi et Romani legati G[irardi] aures querimoniam suam detulerunt, et super hoc etiam dominum papam Calixtum prius Viensem archiepiscopum inquietaverunt, et acceptis ab utroque litteris obedientiam nostram adjuraverunt, quatinus monachos investirem, et postea veniretur ad causam. Quod tandem fecimus, quippe inobedientie redargui nolebamus. »

³³ *Ibid.*, n° 13, 14.

Esquisse de catalogue

1. 1108, Rennes³⁴

Original : ADML H 1242, n°2 – Edité par H. GUILLOTTEL, *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, thèse de doctorat, Paris, 1973, t. 5, n°110.

Marbode, évêque de Rennes, à la demande de l'abbé Gautier de Saint-Serge d'Angers, confirme toutes les églises que Saint-Serge possède ou a possédées dans son diocèse. De cet acte instrumenté et confirmé à Rennes, dans la *camera* épiscopale, sont témoins, dans l'ordre : Baudri, archevêque de Dol, Renaud, évêque d'Angers, Judicaël, évêque d'Alet³⁵, Guillaume, abbé de Saint-Florent [de Saumur], Gervais, abbé de Saint-Melaine³⁶, Foulques, abbé de Belle-Ile, des moines de Saint-Serge, de Saint-Florent, le comte Alain [IV Fergent] et la comtesse Ermengarde, ainsi que des chanoines de Saint-Pierre [de Rennes] et de Saint-Maurice [d'Angers].

Cet acte, le premier auquel Baudri souscrit en tant qu'archevêque de Dol, est aussi le seul où il se trouve en compagnie d'Alain Fergent.

2. Entre 1108-1111³⁷, Combourg

Bibliothèque de l'Institut, 2383, p. 25-26, n°XXVII³⁸.

Le cleric Guitmond³⁹ renouvelle la donation aux moines de Marmoutier d'une partie de l'église Sainte-Marie de Combourg et de plusieurs dîmes, du consentement de Gildouin, *dominus* de Combourg (1100/1110-1137). Sont notamment présents Benoit,

³⁴ C'est sans doute de là que dom Lobineau, qui ne fournit aucune autre preuve que ce texte, a tiré l'existence d'un concile qui se serait tenu à Rennes en 1108 sous l'autorité de Baudri (*Histoire de la Bretagne*, I, p. 122-123 : « [...] il s'estoit tenu une assemblée d'Evesques et d'Abbez à Rennes, où Baldric avoit présidé en qualité d'Archevesque... & le duc et la Duchesse l'avoient honorée de leur présence »), idée relayée par dom Morice, (lequel suit dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t.1, 87) et, en dernier lieu, par Odette PONTAL, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, IRHT/Cerf, Paris, 1989, p. 253. En prêtant à Baudri une telle autorité métropolitaine, par ailleurs non documentée, dom Lobineau et dom Morice contribuent à alimenter à la reconstruction historiographique amorcée par leurs prédécesseurs qui (se) représentent Baudri en archevêque proche du duc et respecté par les évêques bretons.

³⁵ C'est son dernier acte connu ; il se retire avant la fin de cette année 1108 à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon et est remplacé à la tête de l'évêché d'Alet par Benoît (1108-1111).

³⁶ Gervais (1080-1109), ancien moine de Saint-Florent de Saumur, succéda à l'abbé Even (lui-même ancien moine de Saint-Florent), quand ce dernier fut nommé archevêque de Dol.

³⁷ Pour la datation et l'inscription de cette chartre dans le dossier complexe de la concession à Marmoutier de l'église de Combourg, cf. H. GUILLOTTEL, « Combourg : proto-histoire d'une seigneurie ... » *art. cit.*

³⁸ Cité de manière incomplète dans Morice, *Preuves* I, col. 455.

³⁹ Sur Guimond, cf. H. Guillotel, *ibid.* p. 280, 282.

évêque d'Alet, et Baudri, archevêque de Dol, venu négocier un accord de paix entre Gildouin 1^{er} et Geoffroy de Dinan.

3. 6-9 mars 1109, Saint-Florent de Saumur, au retour de Rome

ADML H 3713, Cartulaire de Saint-Florent dit *Livre Blanc*, f. 83v-84r, fin XII^e siècle - Copie de LA BORDERIE (ADIV 1F517) - Edition dans L. d'ACHERY, *Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant...*, t. 3, p. 459, reprise dans PL, 166, col. 1211-1214 - Edition amputée du préambule dans MORICE, *Preuves*, I, col. 517.

La notice copiée au *Livre Blanc* est intéressante à plus d'un titre. Elle fournit de précieux renseignements sur le début de la prélature doloise de Baudri, en signalant qu'il s'est arrêté au début du mois de mars 1109 à Saint-Florent de Saumur en compagnie de l'évêque de Saint-Brieuc, Jean. Il revenait de Rome où il était allé chercher son *pallium*. Elle permet également de constater que Baudri est soucieux des intérêts de Saint-Florent, à qui il confirme tous ses biens dans son évêché, à l'exception de ce qui concerne l'église Sainte-Marie qui fait l'objet d'un litige avec les chanoines de Dol – on en retrouvera les échos en 1123 (cf. n°14 ci-dessous). Enfin, il ne paraît pas invraisemblable que le rédacteur de cette notice l'ait élaborée en reprenant les éléments d'un texte composé par Baudri lui-même. En particulier, le préambule de la notice – auquel quelques mélectures et un oubli du *Spicilegium* ne rendent pas toujours justice – est écrit en prose rimée et dans des termes proches de ceux qu'on rencontre ailleurs chez Baudri. De surcroît, il est pour ainsi dire plaqué en tête la relation que donne l'auteur de la notice du séjour de Baudri et des dispositions qu'il a prises en faveur de Saint-Florent, relation pour sa part composée dans un style assez sec. Nous donnons ici l'édition et la traduction de l'ensemble de la notice, à partir du *Livre Blanc* et indiquons en note les lectures divergentes proposées dans le *Spicilegium* [S]. Le texte qui semble extrait de la charte originale et que nous attribuerions volontiers à Baudri apparaît en italiques.

Texte

Quoniam antiquorum bene gesta a modernis multociens depravantur, nec secularia tantum sed etiam ecclesiastica jura, ignorantium seva^(a) sepe perturbat cupi/ [84r] ditas, non incongruum quis arbitretur^(b), juxta rerum vicissitudines, et temporum rationes^(c), precedentium instituta, succedentium consensu, quasi quibusdam fulcire sustentamentis, atque quibusdam munire presidii ut obstructa omni callumpnie rimula^(d), qua manum inferre possit alieni cupidus appetitor nichil repperiat. Hac quidam consideratione, a monachis Sancti Florentii res quedam ita gesta est. Dum domnus Baldricus, Dolensis archiepiscopus, Roma rediens in secundo ordinationis sue anno, pallium, sui scilicet ordinis perfectionem, secum

deferret, pridie nonas Martii, Salmuro apud Sanctum Florentium hospitatus est. Qui in crastina die qui tunc dominica evenit, capitulum ingressus cum sermonem cum fratribus habuisset, ab ipsis rogatus est, ut ea omnia que in suo episcopo possidebant et sue dignitatis consensui pertinebant, firmissime eis concederet, et sua auctoritate protegeret. Quibus ipse se facturum spondit. Post triduum igitur, die scilicet quo discessurus erat, summo mane tabulam pulsari fecit, et fratribus congregatis capitulum ingressus est, et eis omnia sicut poposcerant concessit, salva tantum^(e) querela canonicorum Sancti Sansonis de ecclesia^(f) Sancte Marie que in castro Dolis sita est. Huius concessionis testes sunt : Johannes episcopus Sancti Briochi, qui cum eo venerat, et presens aderat. Domnus abbas Guillelmus eiusdem cenobii. Otgerius prior, et omnes alii fratres qui tunc in conventu Sancti Florentii aderant, quos longum est enumerare.

Ipse quoque Johannes episcopus concessit nobis et quicquid in episcopo suo habebamus et quicquid exinde acquirere possemus.

Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini .m°. c°. viiii°. Indictione romanorum . ii. Ciclo lunali ^(g). v. Termino paschali .xiiii. kal. Maii. Die ipsius Pasche . viii. Kal. Maii. Luna ipsius diei vigesima prima.

^(a) seva] seria S - ^(b) quis arbitretur] hinc arbitror S - ^(c) necessitudines... vicissitudines] necessitudinem ... vicissitudinem S - ^(d) obstructa omni callumpnie rimula] om. S - ^(e) tantum] tamen S - ^(f) de ecclesia] et ecclesiæ S

Traduction

*Comme les bonnes actions des anciens sont fréquemment dénaturées par les modernes et que la cruelle cupidité d'ignorants bafoue souvent les droits séculiers mais aussi ecclésiastiques, qu'on ne juge pas incongru⁽¹⁾ que, en vertu des vicissitudes matérielles et de la conjoncture temporelle, les institutions des aînés soient pour ainsi dire étayées par des soutiens et renforcées par des défenses, grâce au consentement de leurs successeurs ; de la sorte, comme toute possibilité de revendication (callumpnia) est empêchée⁽²⁾, l'envieux avide du bien d'autrui⁽³⁾ ne trouvera rien où porter la main. C'est en considération de cela, que cette affaire fut ainsi traitée par les moines de Saint-Florent. Alors que le seigneur Baudri, archevêque de Dol, de retour de Rome dans la seconde année de son ordination, rapportait avec lui le *pallium*, c'est-à-dire la perfection de son ordre, la veille des Ides de mars (6 mars)⁽⁴⁾, il s'arrêta à Saint-Florent de Saumur. Le lendemain, qui survint en l'occurrence un dimanche, une fois dans le chapitre, alors qu'il s'entretenait avec les frères, ces derniers lui demandèrent de leur concéder le plus sûrement possible tous les biens qu'ils possédaient dans son évêché et qui relevaient du consentement de sa dignité et de les prendre sous la protection*

de son autorité. Il répondit qu'il le ferait. Donc, le troisième jour, c'est-à-dire le jour de son départ, de très bon matin, il fit appeler et, après que les frères se furent réunis, entra au chapitre et leur concéda tout ce qu'ils avaient demandé, à l'exception seulement de ce qui relevait de la querelle des chanoines de Saint-Sanson au sujet de l'église Sainte-Marie qui est sise dans le *castrum* de Dol⁽⁵⁾. Sont témoins de cette concession : Jean, évêque de Saint-Brieuc⁽⁶⁾, qui était venu avec lui et était présent, Guillaume, l'abbé de ce monastère⁽⁷⁾, Oger, le prieur, et tous les autres frères qui se trouvaient alors au monastère de Saint-Florent, qu'il est long d'énumérer.

L'évêque Jean lui aussi nous concéda ce que nous avions dans son évêché et tout ce que nous pourrions y acquérir par la suite.

Fait cette année de l'Incarnation du Seigneur 1109, indiction romaine 2, cycle lunaire 5, terme pascal le 14 des Kalendes de mai (18 avril). Jour de Pâque le 8 des Kalendes de mai (25 avril). La lune de ce jour étant la 21^e.

⁽¹⁾ On retrouve des accents semblables pour opposer nouveauté et antiquité dans la *Vita Sancti Sansonis* de Baudri, prol. 3 : « Nulli etiam uideatur incongruum quod ego modernorum contemporaneus ad codicem antiquum corrigendum manum præsumptuosam applicui [...] »⁴⁰

⁽²⁾ L'image est celle d'une brèche colmatée.

⁽³⁾ *alieni ... appetitor*] cf. 1 Pierre 4 15 : « *alienorum appetitor* »

⁽⁴⁾ Toutes les dates (jours de la semaine, formules de datation) sont rigoureusement exactes et ne se contredisent pas entre elles.

⁽⁵⁾ L'église Sainte-Marie de Dol pose des problèmes jusqu'en 1123, cf. *infra* n° 14.

⁽⁶⁾ Jean, évêque de Saint-Brieuc, attesté entre de 1109 et 1137. Comme il s'agit de la première mention de Jean comme évêque de Saint-Brieuc, on peut se demander s'il n'a pas accompagné Baudri à Dol pour s'y faire sacrer évêque, en même temps que le prélat recevait le *pallium*.

⁽⁷⁾ 1070-1118

4. 19 octobre 1109, concile de Loudun⁴¹

Recueil des Historiens des Gaules et de la France (dorénavant RHF), t. 14, p. 147

Au concile présidé par Gérard d'Angoulême, un acte relatif à la querelle entre les moines de Tournus et les chanoines de Nantes et leur évêque à propos de l'église Saint-Viaud est signé par l'archevêque [Arnaud] de Bordeaux, les évêques [Pierre] de Poitiers, [Pierre] de Saintes, [Gausbert] d'Agen, [Guillaume] de Périgueux, [Renaud] d'Angers, [Hildebert] du Mans, [Marbode] de Rennes, [Benoît] de Nantes, de l'archevêque [Baudri] de Dol, de [Morvan]

⁴⁰ Seule édition de la *Vita S. Sansonis* (BHL 7486) dans notre thèse, à laquelle nous nous permettons de renvoyer : Baudri, *archevêque de Dol et hagiographe (1107-1130) : édition, traduction et commentaire de quatre textes hagiographiques en prose*, 2 vol., thèse d'histoire, université Rennes 2, 2006, t. 1, p. 345-408, ici p. 345.

⁴¹ O. Pontal, *Les conciles...op. cit.* p. 254.

l'évêque de Vannes et des abbés [Geoffroy] de Vendôme, [Pierre] de Maillezais, [Guillaume] de Marmoutier, [Guillaume] de Saint-Florent.

5. 1112, Poitiers

Le premier cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers (XI^e-XII^e siècles) : essai de reconstitution précédé d'une étude historique, éd. Y. LABANDE-MAILFERT, Paris, 1931 (Thèse de l'École nationale des chartes consultable aux ADML), t. 2, n° 140, p. 215-216.

Pierre [II], évêque de Poitiers, « in audientia archiepiscopi Dolensis et aliarum autenticarum personarum quarum nomina supposita habentur », confirme à l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers la possession d'un certain nombre d'églises dépendantes des églises de Pouzauges, comme les avaient données son prédécesseur Isembert. En échange, les églises de Pouzauges paieront chaque année à l'église cathédrale et au chapitre de Poitiers dix sous de monnaie angevine. La charte précise également que Baudri est disposé à prouver par serment l'accord entre les deux parties (« domnus archiepiscopus Dolensis sacramento paratus fuit probare »). Suivent notamment les souscriptions de Pierre [II], évêque de Poitiers, de l'archevêque Baudri, de l'abbé Lambert de saint-Nicolas.

6. 1112 ? Le Busseau, Foussais, Saint-Porchaire de Poitiers⁴²

BM Tours 1338, p. 406.

Baudri, archevêque de Dol, voyage en compagnie de l'abbé Guibert, son successeur à la tête de l'abbaye de Bourgueil, pour aller défendre une cause devant le comte de Poitiers [Guillaume IX d'Aquitaine]. Alors qu'ils arrivent au Busseau, le prévôt de Foussais se présente à eux pour se plaindre du prieur de Foussais, dépendance de Bourgueil. L'abbé et l'archevêque se rendent alors à Foussais pour voir le prieur. Celui-ci leur explique que le prévôt prétend sa charge héréditaire. Baudri et Guibert somment alors le prévôt de les suivre à la cour du comte pour expliquer comment cette charge pourrait être héréditaire. Le prévôt se met en route avec sa femme, mais, alors qu'ils arrivent à Saint-Porchaire de Poitiers (autre dépendance de Bourgueil), le prévôt se rétracte, car il a peur de comparaître à la cour

⁴² Cette notice a été traduite par P. Marchegay, « Recherches historiques sur le département de la Vendée », *Annuaire départemental de la société d'émulation de la Vendée*, t. 14, 1867, p. 205-249, ici pièce n°3, p. 205-249. Il propose de la dater des environs de 1110, en supposant que le voyage en Poitou de Baudri et de son successeur se fait très peu de temps après la passation de pouvoir. Comme nous voyons à nouveau Baudri en 1112 à Poitiers, on peut préférer placer alors ce voyage.

Le Busseau : Deux-Sèvres, arr. Niort, cant. Coulouges-sur-l'Autize.
Foussais, act. Foussais-Payré, Vendée, arr. Fontenay-le-Comte, cant. Saint-Hilaire-des-Loges.

du comte. Sa femme et lui affirment par serment que la prévôté de Foussais n'est pas héréditaire.

Parmi les témoins, on relève le nom d'Arnaud, clerc, neveu de l'archevêque Baudri.

7. 2 mars 1112/3, Avranches

J. Van MOOLENBROEK, *Vital l'Ermitte, prédicateur itinérant fondateur de l'abbaye normande de Savigny, Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, t. 68, mars, pièces ° 3, p. 260-263 (1) et 11, p. 274-276 (2).

(1) Baudri est témoin de la charte de confirmation d'Henri 1^{er} d'Angleterre pour la donation par Raoul de Fougères de la forêt de Savigny à Vital l'Ermitte. Dans la liste des témoins d'Henri 1^{er}, Baudri apparaît en première position, avant l'évêque d'Avranches et les barons (« donationis hujus ex parte mea testes sunt Baldricus Dolensis archiepiscopus, Turgisius Abrincensis episcopus... »).

(2) Dans la charte où l'évêque Turgis d'Avranches promet l'absolution des péchés à ceux qui protégeront la Sainte-Trinité et menace d'excommunication ceux qui voudront lui créer des difficultés, Baudri apparaît en seconde position dans la liste des souscripteurs, immédiatement après Henri 1^{er} roi d'Angleterre.

8. 24 mars 1116, concile de Latran

RHF, t. 15, p. 59-61

Baudri souscrit à une bulle adressée par Pascal II aux suffragants, au clergé et au peuple de Besançon (« Ego Baldricus Dolensis archiepiscopus, subscripsi »), bulle à laquelle souscrivent également Jean, évêque de Saint-Brieuc (le même qui l'accompagnait à Rome en 1109) et de nombreux cardinaux dont Conon, évêque de Préneste, Boson de Sainte-Anastasia, etc.

9. 19 avril 1117, concile d'Angoulême⁴³

Deux actes permettent d'établir la présence de Baudri à ce concile présidé par Gérard d'Angoulême, auquel assistent également les évêques Brice de Nantes, Marbode de Rennes, Morvan de Vannes, et Rivallon d'Alet. Il y fut notamment question du conflit qui opposait l'abbaye de Redon à celle de Quimperlé à propos de Belle-Ile-en-Mer, conflit dans lequel Baudri n'intervient jamais.

(1) MARATU, *Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège (vers 1060-1136)*, Angoulême, 1866, n° 15 bis, p. 348-349

Gérard d'Angoulême, assisté de Baudri, archevêque de Dol, d'Hildebert, évêque du Mans, de Renaud de Martigné, évêque d'Angers, de Pierre, abbé de Maillezais et de quelques autres, met fin à la querelle qui opposait Saint-Martial de Limoges et Saint-Etienne de Vaux pour la possession de l'église Saint-Sulpice de Royan.

⁴³ O. PONTAL, *op. cit.* p. 265.

(2) J. RAMACKERS, *Papsturkunden in Frankreich. Neue Folge, t. 5. Touraine, Anjou, Maine und Bretagne*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1956, n° 32, p. 96-97⁴⁴

Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siège, attribue à Guibert, abbé de Bourgueil, l'investiture de l'église de Migné dont Saint-Pierre de Bourgueil avait été spoliée par l'abbé Marquer et les moines de Montierneuf de Saint-Jean de Poitiers, en présence, entre autres, de Baudri, archevêque de Dol et Pierre, abbé de Maillezais⁴⁵.

10. 20-30 octobre 1119, concile de Reims

Plusieurs témoins indiquent que Baudri assistait à ce concile présidé par Calixte II et qui réunissait 15 archevêques, 200 évêques et autant d'abbés⁴⁶ : le témoignage d'Orderic Vital, une lettre de Calixte II qui mentionne la présence de l'archevêque de Dol accompagné de deux suffragants⁴⁷, une notice du cartulaire de Montierneuf relative à l'église de Migné⁴⁸. Cette dernière signale que l'archevêque Baudri, « prolocutor » des moines de Bourgueil, a défendu leur cause mais n'a pu taire que les moines de Montierneuf avaient été investis de cette église par l'évêque Pierre [II] de Poitiers, à la suite de quoi, les moines de Bourgueil refusant de produire leurs titres, la possession de l'église fut adjugée à ceux de Montierneuf. Le jugement rendu lors de ce concile est d'ailleurs confirmé en 1123 par Calixte II⁴⁹.

11. ca. 1120, suspension et perte d'un suffragant

MORICE, *Preuves*, t. 1, col. 740-741.

Raoul, prieur de Céaux⁵⁰, déclare sous serment que, lorsqu'il était commensal de l'archevêque de Dol Baudri, il lui connut deux évêques suffragants, ceux de Tréguier et Saint-Brieuc, mais qu'il avait entendu dire qu'il en avait eu un troisième en la personne de l'évêque Daniel d'Alet (1118 - ca. 1120). A la mort de ce dernier, le nouvel élu, Donoald (1120-1142)⁵¹, se rendit à Dol demander sa consécration, mais demeura à l'extérieur de la cité, dans une *cellula* de Saint-Florent de Saumur, d'où il envoya des messagers à Baudri

⁴⁴ On trouve également le texte dans MARATU, *Girard évêque d'Angoulême...op. cit.*, n° 15, p. 347-348 et *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1079-1319)*, éd. François VILLARD (Archives historiques du Poitou 59), 1973, n°52, p. 79-80.

⁴⁵ Le conflit entre Montierneuf et Bourgueil avait commencé à l'époque où Baudri était abbé de Bourgueil, cf. *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'abbaye de Montierneuf...op. cit.*, n° 36, p. 57-58.

⁴⁶ O. PONTAL, *op. cit.* p. 275-278.

⁴⁷ Orderic Vital, *Historia Ecclesiastica*, XII, 21, éd. M. CHIBNALL, t. 6, p. 254-256 ; lettre de Calixte II dans Morice, *Preuves*, I, col. 541.

⁴⁸ *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'abbaye de Montierneuf...op. cit.*, n° 57, p. 86-87.

⁴⁹ *Ibid.*, n° 69, p. 105-107

⁵⁰ Prieuré de saint-Florent de Saumur, Manche, arr. Avranches, cant. Ducey.

⁵¹ Sur cet ancien moine, abbé de Saint-Melaine de Rennes, cf. H. GUILLOTTEL, «Les évêques d'Alet du IV^e au milieu du XII^e siècle», *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1980, p. 264.

pour sa consécration. Celui-ci « ne pouvait alors le consacrer, car il avait été suspendu par un légat de l'Eglise Romaine [il s'agit vraisemblablement de Gérard d'Angoulême] à cause d'une prébende qu'il ne voulait pas restituer à un chanoine de Dol »⁵² : Donoald alla se faire consacrer par l'archevêque de Tours.

12. Entre 1120 et 1126⁵³, Saint-Brieuc

GESLIN de BOURGOGNE/BARTHELEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. 3, p. 332 – J. LEVRON, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne », *MSHAB*, t. 10, 1929, p. 91-92, pièce n° 3⁵⁴ - *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine* (en cours d'édition par les soins de M. CHAUVIN et C. REYDELLET), n° 135.

Jean, évêque de Saint-Brieuc, a donné l'église de Bréhand⁵⁵ à Raoul [II], abbé de Saint-Melaine [de Rennes] à la prière de deux laïcs qui la possédaient et du prêtre qui la desservait et s'est depuis fait moine à Saint-Melaine. Par suite de contestations émancées de jaloux (« quibusdam emulis hoc donum calumpniantibus »), le conflit entre les moines et leurs adversaires fut tranché en faveur des moines lors d'un « concile » convoqué par l'évêque de Saint-Brieuc et « in presencia autenticarum personarum », au premier rang desquelles l'archevêque de Dol [Baudri] et ses clercs, l'évêque de Tréguier et les siens, les archidiaques de Saint-Brieuc et *Aldrinus* et Eudes, chapelains du comte [Etienne].

13. 1123, Guingamp⁵⁶

Edition partielle dans MORICE, *Preuves*, t. 1, col. 546 ; col. 547 (d'après l'original conservé aux ADIV, 4H58).

Charte notice qui relate que l'abbé Raoul de Saint-Melaine et ses moines ont accédé à la demande du comte Etienne d'ériger l'église de Saint-Sauveur de Guingamp en abbaye, en échange de quoi ce dernier leur donne perpétuellement vingt sous à percevoir chaque année sur le fouage de Guingamp pour les âmes et les obits de ses frères, père et mère ainsi que pour la rédemption de son âme. Ses deux fils présents, le comte Geoffroy [Boterel II] et Henri, concèdent et confirment ; le troisième, Alain [le Noir], alors en Angleterre, le concèdera à son retour.

⁵² « tunc temporis non poterat eum consecrare, quia suspensus erat a quodam legato Romanae Ecclesiae propter praebendam, quam nolebat restituere cuidam canonico Dolensi »

⁵³ La fourchette chronologique se déduit de l'abbatit de Raoul II, à la tête de Saint-Melaine de 1120 à 1126.

⁵⁴ Jacques LEVRON, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne », *MSHAB*, t. 10, 1929, p. 67-102. Il y a une erreur dans la datation : correctement indiquée entre 1120 et 1126 dans le commentaire préliminaire (p. 69), elle est malencontreusement transformée en 1220-1226 lors de la présentation de la pièce n°3, elle-même présentée comme la pièce n°1 dans le commentaire préliminaire (p. 69, n. 9).

⁵⁵ Bréhand, Côtes d'Armor (22), cant. Montcontour, arr. Saint-Brieuc.

⁵⁶ Charte notice analysée et exploitée par H. GUILLOTTEL, « Les origines de Guingamp... », p. 83-85.

L'acte a été fait à Guingamp, en 1123, en présence de Baudri, archevêque de Dol, de Raoul, évêque de Tréguier [évêché où se trouve Guingamp], de Geoffroy, archidiacre de Dol [futur archevêque de Dol], Guillaume, doyen de Dol, et de nombreux barons.

14. 1123, Chapitre de Dol - Privilège en faveur de Saint-Florent de Saumur

ADML H 3714 : *Livre d'Argent*, ff. 79v-80v ; Copie BnF Fr. 22329 (Anciennement Blancs-Manteaux 45) p. 432 ; Copie LA BORDERIE ADIV 1F517.

Conservé à notre connaissance par le seul *Livre d'Argent*, dont proviennent les copies faites par les Mauristes et La Borderie, le privilège y est copié d'un seul tenant et suivi de la confirmation de l'archevêque Geoffroy, neveu et successeur de Baudri. Baudri y relate comment, les moines de Saint-Florent n'ayant pas voulu produire leurs chartes pour justifier de leurs possessions au diocèse de Dol, il les a saisies et a investi ses chanoines de la moitié de l'église paroissiale Saint-Marie – ce que ces derniers revendiquaient depuis longtemps. Mais les moines de Saint-Florent s'en remirent alors à Calixte II et Gérard d'Angoulême qui tranchèrent en leur faveur.

Texte

Carta de Dolensis Ecclesiis

Privilegium Baldrici archiepiscopi et Gofredi archiepiscopi

In nomine Domini nostri Ihesu Christi. Noverint qui vulerint, et precipue sancte metropolitane Dolensis [80r] Ecclesie rectores et filii, quoniam ego Baldricus, Dei permissione prius abbas Burguliensis, postea vero archiepiscopus promotus Dolensis, in diocesi michi commissa inveni monachos Sancti Florentii Salmurensis, quatuor quas adquisiverant et de quinta medietatem possidentes ecclesias. Quos allocutus quomodo possiderent, qui predecessores nostri concessissent, et ut cartarum astipulationem suarum ostenderent, respondere dissimulaverunt, et aliquantulum diutina sua possessione confisi distulerunt. Saisivi ergo possessiones prelibatas, quia quasi recalcitrabant. Investivi etiam canonicos matricis nostre Ecclesie de medietate ecclesie prefate, que sita est in ipsa Dolensi villa, in honore Beate Dei genitricis Marie dicata, ecclesia parrochiana, quam ad ecclesiam matricem pertinere multociens clamaverant⁽¹⁾. Monachi igitur tanquam grassati, ad Engolismensis episcopi et Romani legati G[irardi] aures querimoniam suam detulerunt, et super hoc etiam dominum papam Calixtum⁽²⁾, prius Vienensem archiepiscopum, inquietaverunt, et acceptis ab utroque litteris⁽³⁾, obedientiam nostram adjuraverunt, quatinus monachos investirem, et postea veniretur ad causam. Quod tandem fecimus, quippe inobedientie redargui nolebamus. Infra

terminum de concordia tractatum est, et ad finem ventum est. Sopita igitur est ista contentio, tali modo : concessimus et in ius eorum transfudimus ego et Dolense capitulum prefatas ecclesias, insuper et omnes possessiones quas ad nos usque possederant, sive tempore nostro adquisierant, communi et bona voluntate, ut de cetero, quiete omnia, scripto et actoritate (*sic*) nostra freti teneant, dispensent ; possideant tamen in omnibus salvo jure sancte Dolensis Ecclesie. Monachi vero reciproca vicissitudine obtulerunt sua sponte ad serviendum Beato Sansoni de pallio capam bonam, in testimonium perpetuale, et in recordationem concordie. Obsecro et obtestor successores nostros ut, sicut sua voluerint teneri inviolata, sic nostra teneant decreta inconvulsa. Transgressores si qui – quod absit ! – emerint, gladio Beati Petri percutimus, et diro anathemate alligamus. Nomina vero rerum de quibus agitur ista sunt : Sancta Maria in ipsa uilla ecclesia medietas. Miniac. Plena Filgeria. Labocac. Rimo. Ros. Sanctus Florencius. [80v] Tressanctus.

Ego Baldricus Dolensis archiepiscopus (*crux*) hoc signo quartam istam confirmaui. Testibus istis subnotatis : Signum (*crux*) Goffredi Dolensis archidiaconi. (*crux*) signum Willelmi decani. Signum (*crux*) Jordani canonici. Signum (*crux*) Goffredi magistri scholarum. Signum (*crux*) Vitali canonici. Signum (*crux*) Quevarodi canoni[ci]. Signum (*crux*) Hamonis canonici. Signum (*crux*) Stephani canonici. Signum (*crux*) Gilduini canonici. Signum (*crux*) Willelmi canonici. Signum (*crux*) Goffredi canonici. Signum (*crux*) Gilduini canonici. Signum (*crux*) Roberti canonici. Signum (*crux*) Guillelmi vicarii cuius predecessores, id ipsum prius concesserant. De monachis : Silvestro monaco. Normanno monaco. Mamone monaco. Goffredo monaco. Alfredo monaco. Willelmo monaco.

Actum in capitulo Dolensi, regnante Domino nostro Ihesu Christo, anno Incarnationis ipsius millesimo centesimo .XX.III., indictione .XV. Concurrentes .VI., Claves terminorum .XV. Epacta .XI. Hec supradicta que predecessor meus bone memorie Baldricus Dolensis archiepiscopus confirmavit, ego Gaufridus, tunc prefate Ecclesie archidiaconus, nunc autem Dei gratia archiepiscopus, confirmo, et sub eodem anathemate si qui fuerint qui infringant pono, et sigilli nostri munimine corroboro.

Traduction

Charte de l'Église de Dol

Priviège de l'archevêque Baudri et de l'archevêque Geoffroy.

Au nom de notre Seigneur Jésus Christ sache qui veut, en particulier les recteurs et fils de la sainte Église métropolitaine de Dol, que moi, Baudri, par la permission de Dieu d'abord abbé de Bourgueil puis promu archevêque de Dol, j'ai trouvé dans le diocèse qui m'a été confié des moines

de Saint-Florent de Saumur possédant quatre églises qu'ils avaient acquises et la moitié d'une cinquième. Quand je leur eus demandé comment ils les possédaient, qui de nos prédécesseurs les leur avaient concédées et qu'ils produisent le témoignage de leurs chartes, ils évitèrent de répondre et, confiants dans l'antiquité de leur possession, différèrent quelque peu. Je saisis donc les possessions susdites, car ils étaient pour ainsi dire récalcitrants. J'investis même les chanoines de notre mère Église de la moitié de l'église évoquée plus haut qui est sise dans cette *villa* de Dol, église paroissiale dédiée en l'honneur de la bienheureuse mère de Dieu, qu'ils avaient fréquemment revendiquée comme relevant de leur église mère ⁽¹⁾. Les moines donc, comme si c'étaient eux qui avaient été attaqués, portèrent leur plainte aux oreilles de Gérard, évêque d'Angoulême et légat romain, et de surcroît ils inquiétèrent aussi Calixte [II], le seigneur pape, auparavant archevêque de Vienne ⁽²⁾, et, après avoir reçu leurs lettres à tous deux ⁽³⁾, ils requièrent notre obéissance : je devais investir les moines et, ensuite, on en viendrait à l'objet du procès. C'est donc ce que nous fîmes finalement, car nous ne voulions pas être convaincu de désobéissance. Avant le terme fixé, il fut passé un accord et on régla la question. Voici donc comment fut apaisé ce contentieux : nous concédâmes et transférâmes sous leur juridiction, moi et le chapitre de Dol, les églises mentionnées plus haut ainsi que toutes les possessions qu'ils avaient possédées jusqu'à nous ou acquis de notre temps, d'une bonne et commune volonté, afin que, à l'avenir, ils les tiennent et en disposent en toute liberté, forts de notre écrit et de notre autorité, mais qu'ils les possèdent cependant dans le respect en toutes choses du droit de la sainte Eglise de Dol. Or les moines en échange offrirent de leur propre mouvement une bonne chape de drap pour servir le bienheureux Sanson, en témoignage perpétuel et en souvenir de l'accord. Je supplie et conjure nos successeurs de respecter nos décrets aussi intacts qu'ils voudront que les leurs soient respectés inviolés. Si d'aventure – espérons que non ! – se levaient des transgresseurs, nous les frappons du glaive du bienheureux Pierre et les lions par un implacable anathème. Les noms des biens dont il s'agit sont : l'église Sainte-Marie dans cette *villa*, la moitié. Miniac. Pleine Fougères. La Boussac (?). Rimou. Ros. Saint-Florent. Tressaint.

Moi Baudri, archevêque de Dol j'ai confirmé par ce seing (*croix*) cette charte. Ces témoins ayant souscrit : Seing (*croix*) de Geoffroy, archidiacre de Dol. (*croix*) seing de Guillaume doyen. Seing (*croix*) de Jordan chanoine. Seing (*croix*) de Vital chanoine. Seing (*croix*) de Geoffroy maître des écoles. Seing (*croix*) de Quevarod chanoine. Seing (*croix*) de Hamon chanoine. Seing (*croix*) d'Etienne chanoine. Seing (*croix*) de Gildouin chanoine. Seing (*croix*) de Guillaume chanoine. Seing (*croix*) de Geoffroy chanoine. Seing (*croix*) de

Robert chanoine. Seing (*croix*) de Guillaume *vicaire*, dont les prédécesseurs avaient confirmé autrefois cela même. Parmi les moines : Sylvestre, moine. Normand, moine. Mamon, moine. Geoffroy, moine. Alfred, moine. Guillaume, moine.

Fait au chapitre de Dol, sous le règne de notre Seigneur Jésus Christ, en l'an de son Incarnation 1123 [1122 n.s.], indiction 15, concurrent 6, clefs des fêtes mobiles 15, épacte 11.

Les possessions susdites que mon prédécesseur, l'archevêque Baudri de bonne mémoire, a confirmées, moi, Geoffroy, alors archidiacre de ladite Eglise, aujourd'hui, par la grâce de Dieu, archevêque, je les confirme, je place sous le même anathème ceux qui les enfreindraient et je les scelle du rempart de notre sceau.

⁽¹⁾quam ad ecclesiam matricem pertinere multociens clamauerant] cf. n°3, ci-dessus.

⁽²⁾Calixte II, pape de 1119 à 1124, auparavant archevêque de Vienne (1088-1119).

⁽³⁾et acceptis ab utroque litteris] Cf. Bulle pontificale de Calixte II, en date du 16 février 1122, conservée au *Livre d'Argent* de Saint-Florent de Saumur, f. 2r/v.

15. 6 et 8 décembre 1129, dédicaces des églises de Saint-Samson sur Risle et de Saint-Laurent des Marais.

RHF, t. 14, n. 1, p. 326⁵⁷.

L'épithaphe relevée par dom Bousquet dans l'église de Saint-Samson sur la Risle⁵⁸ fait savoir que « Baudri, archevêque de Dol, de bonne mémoire, dédicâça cette église en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie, du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et du très bienheureux saint Samson, confesseur, le 8 des Ides de décembre (6 décembre) de l'an de l'incarnation 1129 ; la même année il dédicâça l'église saint Laurent du Marais⁵⁹ le 6 des Ides de décembre (8 décembre), qui sont de la juridiction de la sainte Eglise de Dol ».

16. Sans date, Combourg

MORICE, *Preuves*, I, col. 492.

Les moines de Marmoutier de la Sainte-Trinité de Combourg présentent à l'archevêque de Dol Baudri Gautier qu'ils ont établi prêtre.

17. Sans date, Mont-Saint-Michel

⁵⁷ L'épithaphe est reprise par Jean-Yves TILLIETTE, Baudri de Bourgueil, *Carmina*, t. 1, Paris, Les Belles Lettres, 1998, p. X, n. 25.

⁵⁸ Act. Saint-Samson-de-la-Roque, Eure, arr. Bernay, cant. Quillebeuf-sur-Seine ; jusqu'en 1844, Saint-Samson sur Risle.

⁵⁹ Act. Le Marais-Vernier, à moins de 2 km de Saint-Samson-de-la-Roque.

Cartulaire du Mont-Saint-Michel, Fac-similé du manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches, intro. E. POULLE, Le Mont-Saint-Michel, 2005 – MORICE, *Preuves*, I, col. 522 (avec une omission et des erreurs).

Un certain Guillaume, fils d'Irfoi, au moment de partir pour la croisade, a donné à saint Michel et à ses moines une dîme de Saint-Broladre⁶⁰ qu'il tenait de l'archevêque de Dol. Son héritier, son frère Hervé, retira la dîme aux moines, sacrilège qui lui valut d'être excommunié. A l'article de la mort, il fit appeler Baudri et, sur son avis et avec son consentement, il rendit la dîme aux moines, à la prière de son neveu Hugues. Après la mort d'Hervé, Baudri et Hugues se rendirent au chapitre du Mont-Saint-Michel, où l'on mit par écrit la chose et ils confirmèrent la charte de leurs mains. Au nombre des souscripteurs : Baudri, Hugues, fils de Rannoux [=le neveu de Hervé], Gildouin, le *dominus* de Dol qui s'intitule ici *dux* de Dol, et de nombreux autres laïcs, à la suite desquels apparaissent les noms de Geoffroy, archidiaque de Dol, Guillaume, doyen de Dol, Etienne chanoine de Dol⁶¹, Hervé *dapifer*, Eudes, fils de Baderon.

Armelle Le Huërou
CERHIO - UMR 6258 Université Rennes 2

⁶⁰ Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Pleine-Fougères.

⁶¹ Geoffroy, Guillaume et Etienne apparaissent dans le privilège de 1123, avec les mêmes titres (cf. supra n°14).